



MICROFICHE N°

33861

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

PROGRAMME QUADRIENNAL D'INTENSIFICATION DE
L'ENGRAISSEMENT D'OVINS ET DE BOVINS ET
D'EXTENSION DE L'AVICULTURE

- . -

1 v r i l 1970

D/P.A. N° 797

REPUBLIQUE TUNISIENNE

.."

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

.."

f) PROGRAMME QUADRIENNAL D'INTENSIFICATION DE
L'ENGRAISSEMENT D'OVINS ET DE BOVINS ET
D'EXTENSION DE L'AVICULTURE

- . -

REPUBLIQUE TUNISIENNE

.."

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

.."

f) PROGRAMME QUADRIENNAL D'INTENSIFICATION DE
L'ENGRAISSEMENT D'OVINS ET DE BOVINS ET
D'EXTENSION DE L'AVICULTURE

- . -

Le plan quadriennal 1969 - 1972 prévoit, en matière d'élevage, deux projets nouveaux :

- un projet engraissement de bétail ;
- un projet élevage avicole ;

Le projet engraissement se propose de parvenir en 1972 à l'engraissement annuel de 80.000 jeunes bovins et de 100.000 agneaux.

Le projet élevage avicole vise à obtenir en 1972 la production de 2.200.000 poulets de chair (1.500.000 supplémentaires) et de 250.000 pondeuses (100.000 supplémentaires).

La réalisation de ces projets nécessite des productions et des crédits de diverses natures qui sont présentés dans cette note.

I - PROJET ENGRAISSEMENT DE BTAIL

I - Engraissement de jeunes bovins

1/ Programme

Le projet prévoit deux types d'engraissement :

a) un engraissement proprement dit de jeunes bovins, d'une durée de 4 à 5 mois, en vue de porter les animaux d'un poids de 180 kilos à 350 kilos, de façon à obtenir des carcasses de l'ordre de 150 kilos, alors que le poids moyen actuel des carcasses est de 90 kilos. Ce type d'engraissement concernerait en 1970 80.000 têtes (en 2 rotations) et serait réalisé par les 3 secteurs.

b) une spéculation baby - beef, d'une durée d'un an, en vue de porter les veaux pris à la naissance à un poids de 450 kilos avec une qualité de viande permettant d'obtenir un prix minimum de 0,300 le kilo vif. Ce type d'engraissement concernerait en 1972 3.000 têtes et pourrait être réalisé par l'OMVW et l'Office de l'élevage.

I - PROJET ENGRAISSEMENT DE BTAIL

I - Engraissement de jeunes bovins

1/ Programme

Le projet prévoit deux types d'engraissement :

a) un engraissement proprement dit de jeunes bovins, d'une durée de 4 à 5 mois, en vue de porter les animaux d'un poids de 180 kilos à 350 kilos, de façon à obtenir des carcasses de l'ordre de 150 kilos, alors que le poids moyen actuel des carcasses est de 90 kilos. Ce type d'engraissement concernerait en 1970 80.000 têtes (en 2 rotations) et serait réalisé par les 3 secteurs.

b) une spéculation baby - beef, d'une durée d'un an, en vue de porter les veaux pris à la naissance à un poids de 450 kilos avec une qualité de viande permettant d'obtenir un prix minimum de 0,300 le kilo vif. Ce type d'engraissement concernerait en 1972 3.000 têtes et pourrait être réalisé par l'OMVW et l'Office de l'élevage.

2/ Investissement nécessaires

21 - Normes retenues

211 - Engraissement

Les investissements nécessaires correspondent essentiellement à la construction d'abris, d'abreuvoirs, à l'achat ou à la construction de râteliers, à des adductions d'eau, etc... L'importance de chacun de ces postes varie suivant les conditions propres à chaque exploitation. En moyenne, la création d'une place d'engraissement nouvelle est évaluée à 30 D.

212 - Baby - Beef

Les investissements nécessaires correspondent à des lots d'animaux en liberté sur fumier. Pour 1.000 têtes on a les dépenses suivantes :

Bâtiments :	48.750 D.
Aménagements intérieurs:	16.270 D.
aménagements extérieurs:	11.050 D.
Viabilité :	4.500 D.
Matériel :	12.350 D.
Divers :	7.080 D.
	<hr/>
Total	100.000 D.

Soit 100 D. par tête

22 - Investissements

221 - Engraissement

Compte tenu des investissements existants, les réalisations seront couvertes par un investissement de 660.000 D.

222 - Baby - beef

Les investissements à réaliser sont de 300.000 D.

223 - Total des investissements :

Le total des investissements pour l'engraissement des bovins s'élève à : 960.000 D.

Ces investissements seront financés par des crédits budgétaires en ce qui concerne le secteur étatique et par des crédits à long terme dans le cadre des textes d'encouragement à l'agriculture pour les secteurs privé et coopératif.

3/ Besoins en aliments

La ration d'engraissement est du type suivant, par tête, et pour un engraissement :

Concentré	:	450 kilos
Ensilage	:	2.070 kilos
Foin	:	450 kilos

La ration pour baby-beef est du type suivant, par tête et pour un an :

Concentré	:	950 kilos
Ensilage	:	5.000 kilos
Foin	:	300 kilos
Laiten poudre	:	35 kilos

223 - Total des investissements :

Le total des investissements pour l'engraissement des bovins s'élève à : 960.000 D.

Ces investissements seront financés par des crédits budgétaires en ce qui concerne le secteur étatique et par des crédits à long terme dans le cadre des textes d'encouragement à l'agriculture pour les secteurs privé et coopératif.

3/ Besoins en aliments

La ration d'engraissement est du type suivant, par tête, et pour un engraissement :

Concentré	:	450 kilos
Ensilage	:	2.070 kilos
Foin	:	450 kilos

La ration pour baby-beef est du type suivant, par tête et pour un an :

Concentré	:	950 kilos
Ensilage	:	5.000 kilos
Foin	:	300 kilos
Laiten poudre	:	35 kilos

Les besoins en aliments seront donc les suivants, en tonnes :

Nature des aliments	T O T A L
Concentré	86.700
Ensilage	404.000
P o i n	82.800
Lait en poudre	210

Le concentré est composé de :

Mais	:	55 %
Son	:	15 %
Péveroles	:	16 %
Tourteau de lin	:	11 %
Minéraux	:	2 %

Les besoins pour ces divers éléments seront donc, en tonnes

Constituants des concentrés	T O T A L
Mais	47.685
Péverole	13.872
Son	13.872
Tourteau de lin	9.537
Sels minéraux	1.734
T o t a l	86.700

Au prix des produits, soit :

Mais	:	42 ^D la tonne
Son	:	20 ^D la tonne
Péverolles	:	35 ^D la tonne
Tourteau de lin	:	52 ^D la tonne
Minéraux	:	100 ^D la tonne ,

la tonne de concentré coute 37,620, prix auquel il faut ajouter les frais de fabrication et de sucherie, pour 5,860 la tonne

Prix brut de taxes	:	45,480
taxes		6,120
Prix net		51,600 ^D

Cependant, pour encourager les producteurs, et leur permettre de fournir un effort d'investissement et de rationalisation, il est prévu de leur fournir cet aliment concentré à un prix nettement moindre, soit :

en 1970	:	36 F. la tonne
en 1971	:	39 D. la tonne
en 1972	:	43 D. la tonne

Dans ces conditions les subventions à dégager pour cet aliment concentré doivent être de 993.870 D pour les 3 ans

La solution envisagée est de faire appel à l'assistance du Programme Alimentaire Mondial qui, par la fourniture d'un important contingent de maïs, permettrait le financement de cette action de développement (voir projet P.A.M., annexe 2 du présent dossier). Dès maintenant, un petit projet d'assistance du P.A.M. portant sur la fourniture de 7.000 tonnes de maïs permet de faire démarrer l'opération (voir projet P.A.M. 462, annexe¹ du présent dossier).

4/ Besoins en crédits de campagne

Les besoins en crédits de campagne correspondent à l'achat des taurillons et à l'achat d'aliments composés pour le premier engraissement. L'Etat finance son opération, ces crédits ne sont nécessaires que pour les privés et les coopératives.

5/ Mise en oeuvre du projet

La mise en oeuvre du projet incombe aux 3 secteurs : étatique, coopératif et privé. Le secteur étatique est représenté par l'OFFICE DE MISE EN VALEUR DE LA VALLEE DE LA MERNEDAH (OMVVA) et par l'OFFICE DE L'ELEVAGE (O.E.P.). Ces deux organismes étatiques seront en outre chargés d'encadrer les opérations menées sur les secteurs coopératif et privé, dans leurs périmètres respectifs.

Ces 2 organismes publics passeront avec les éleveurs coopératifs et privés des conventions techniques d'engraissement. Les quantités d'aliments seront dès lors débloquées par les fabricants d'aliments et mises à la disposition de ces éleveurs

II - Engraissement de jeunes agneaux

1 - Programme annuel

L'engraissement des agneaux d'une durée d'une cinquantaine de jours, vise à obtenir un gain de poids de l'ordre de 10 kilos avec un rendement de carcasse accru (51 % au lieu de 47,5 %) Le programme d'engraissement vise à engraisser 100.000 têtes en 1972.

2 - Investissements nécessaires

La norme retenue est de 0,9 D par tête

Le total des investissements à réaliser est donc de :

$$100.000 \times 0,9 = \boxed{90.000 \text{ D.}}$$

Ces investissements seront réalisés par le moyen de crédits budgétaires en ce qui concerne l'Etat, et par des crédits à long terme dans le cadre des textes d'encouragement à l'agriculture, pour les secteurs coopératif et privé

3 - Moyens en aliments

L'engraissement dure 50 jours : la ration quotidienne est de 630 g. de foin et 800 g. de concentré.

Les besoins seront donc les suivants, en tonnes :

Composantes de la ration	T O T A L
Foin	6.930
Concentré	8.800

Le concentré a la composition suivante :

Mâin	55	%
S o n	21	%
Féverole	18	%
T. de lin	4	%
Minéraux	2	%

Les besoins en ces divers éléments seront donc, en tonnes :

Eléments de l'aliment concentré	T O T A L
Maïs	4.840
• Féveroles	1.850
• S o n	1.585
• Tourteau de lin	350
• Selaminéraux	175

au coût des produits, le prix de revient de ce concentré est 49.940 dinars la tonne. Cependant pour encourager les producteurs, leur permettre de fournir un effort d'investissement et de rationalisation, il est envisagé de leur fournir ce concentré à un prix nettement moindre, soit :

en 1970	:	34 D. la tonne
en 1971	:	37 D. la tonne
en 1972	:	41 D. la tonne

Dans ces conditions, les subventions à décaler pour cet aliment concentré doivent être de 103.672 D pour les 3 ans.

La solution envisagée est de faire appel à l'assistance du Programme Alimentaire Mondial, qui, par la fourniture d'un important contingent de maïs permettrait le financement de cette action de développement (voir projet P.A.M. annexe 2 du présent dossier).

4/ Besoins en crédits de campagne

Les besoins en crédits de campagne correspondent à l'achat d'engrais et d'aliments composés.

5/ Mise en oeuvre

La mise en oeuvre du projet incombe aux 3 secteurs, étatique, coopératif, privé. Le secteur étatique est représenté par l'O.M.V.V.M. et par l'O.E.P. Ces deux organismes seront en outre chargés des opérations menées dans ce cadre, sur les secteurs coopératifs et privés dans leurs périmètres respectifs.

Ces 2 organismes publics passeront avec les éleveurs intéressés des conventions d'engraissement. Les quantités d'aliments, concentrés seront dès lors débloquées et mises à la disposition des éleveurs par les soins des fabricants d'aliment concentrés.

II - PROJET AVICULTURE

1 - Programme

Le projet vise à augmenter l'effectif annuel de poulets de chair de 1.500.000 poulets et celle des pondeuses de 200.000 unités. Le chapelet actuel est de 700.000 poulets et 50.000 pondeuses.

2 - Investissements

Ils sont de plusieurs types :

21 - Bâtiments pour élevage des poulets

50.000 m² X 15 = 750.000 D.

22 - Bâtiments pour pondeuses

50.000 m² X 20 1.000.000 D.

23 - Souches parentales - Animaux

250.000 D.

de démarrage

24 - Total des investissements

2.000.000 D./

Ces investissements seront réalisés par le moyen de crédits budgétaires en ce qui concerne l'Etat et par des crédits à long terme dans le cadre des textes d'encouragement à l'agriculture pour les secteurs privé et coopératif .

3 - Moyens en aliments

31 - Aliments pour poulets de chair

L'élevage dure environ 11 semaines, ce qui permet de faire quatre rotations par an. Chaque poulet consomme 4 kilos d'aliment, dont environ 45 % d'aliment de début et 55 % d'aliment de finition -

Ces aliments ont la composition suivante :

	<u>Aliment de début</u>		<u>Aliment de finition</u>
Mafe	57 %		62 %
Son	10 %		10 %
Tourteau de soja	26 %		22 %
Farine de poisson	4 %		3 %
Minéraux	3 %		3 %

Les besoins en ces divers constituants seront donc, en tonnes :

•	Maïs	7.100
•	Son	1.200
•	Tourteau de soja	2.000
•	Farine de poisson	400
•	Minéraux	300
Total :		12.000

10 - Aliments pour pondeuses

Les pondeuses consomment, jusqu'à 180 jours, 10 kilos d'"aliment Ter 100", puis 12 kilos par tête et par an d'un aliment spécial "Pondeuse". Les compositions de ces aliments sont les suivantes :

<u>Aliment " Ter 100 "</u>			<u>Aliment " Pondeuse "</u>		
Maïs	53	%	Maïs	57	%
Son	18	%	Son	12	%
Farine de poisson	3	%	Tourteau de soja	16	%
Concentré minéral	3	%	Farine de poisson	3	%
Pois	3	%	Pois	7	%
Tourteau de soja	10	%	Concentré minéral	3	%
Orzo	5	%	Coquilles d'huîtres	2	%
	100	%		100	%

Les besoins en ces divers constituants seront donc, en tonnes :

•	Maïs	7.100
•	Son	1.200
•	Tourteau de soja	2.000
•	Farine de poisson	400
•	Minéraux	300
Total :		12.000

32 - Aliments pour poules

Les poulessees consomment, jusqu'à 180 jours, 10 kilos d'"aliment Ter 500", puis 12 kilos par tête et par an d'un aliment spécial "Poulessees". Les compositions de ces aliments sont les suivantes :

<u>Aliment " Ter 500 "</u>			<u>Aliment " Poulessees "</u>		
Maïs	53	%	Maïs	57	%
Son	18	%	Son	12	%
Farine de poisson	3	%	Tourteau de soja	16	%
Concentré minéral	3	%	Farine de poisson	3	%
Pois	3	%	Pois	7	%
Tourteau de soja	10	%	Concentré minéral	3	%
Orzo	5	%	Coquilles d'huîtres	2	%
	100	%		100	%

besoins en constituants, compte tenu des rations " 1er Age "

Maïs	9.742,44	Tonnes
Sor	2.289,84	"
Farine de poisson	512,76	"
Tourteau de soja	2.495,92	"
Concentré minéral	512,76	"
Pois	1.037,24	"
Orge	238,80	"
Coquilles d'huitres broyées	262,24	"
Total	17.092	Tonnes

33 - Récapitulatif des aliments (Poulets de chair et Pondeuses).

Le total des aliments pour poulets de chair et pour pondeuses est le suivant :

a) par éléments (en tonnes)

Maïs	16.912,44
Sor	2.489,84
Tourteau de soja	5.345,92
Farine de poisson	932,76
Concentré minéral	872,76
Pois	1.037,24
Orge	238,80
Coquilles d'huitres broyées	262,24
Total	29.092

b) par types d'aliments (en tonnes)

<u>POULET DE CHAIR</u>	
1) Aliment " début "	5.400
2) Aliment " fin "	6.600
<u>PONDEUSES</u>	
1) Aliment "Poulettes "	3.980
2) Aliment "Pondeuses "	13.112
Total	29.092

Au coût des produits, les prix de revient de ces aliments sont respectivement :

Poulet de chair

- 1) Début 71,250 la tonne
- 2) Fin 68,900 la tonne

Fondeuses

- 1) Début : 59,680 la tonne
- 2) Fin : 64,540 la tonne

Cependant pour encourager les producteurs, leur permettre de fournir un effort d'investissement et de rationalisation, il est envisagé de fournir ces produits à un prix nettement moindre soit :

Années	1970	1971	1972
Poulet de chair			
1) Début	55,000 ^D	57,500 ^D	62,000 ^D
2) Fin	51,000 ^D	54,000 ^D	58,000 ^D
Fondeuses			
1) Début	43,000 ^D	47,000 ^D	52,000 ^D
2) Fin	48,000 ^D	52,000 ^D	57,000 ^D

Dans ces conditions, les subventions à dégager pour ces aliments doivent être :

Poulet de Chair	Début	64.350 D
	Fin	88.440 D
Fondeuses	Début	43.146 D
	Fin	133.712 D
Totaux		329.648

34 - Effectifs Existants

Les effectifs existants sont de

700.000 poulets de chair annuels
50.000 pondeuses.

a) Poulets de chair

Besoins alimentaires annuels

aliment de début 1,8 kg X 700.000 = 1260 T
dont 718 T de maïs
aliment fin 2,2 kg X 700.000 = 1540 T
dont 955 T de maïs

b) Pondeuses

Besoins alimentaires annuels :

500 T aliments poulettes dont 265 T de maïs
2200 T aliments pondeuses dont 1254 T de maïs

c) Récapitulatif par éléments

Besoins annuels

-Maïs	3.212	T
-Son	634	T
-Tourteau de soja	1.069	T
-Farine de poisson	177	T
-Concentré minéral	165	T
-Pois	169	T
-Orge	30	T
-Coquilles d'huitres broyées	44	T

d) Besoins en subvention (en dinars)

	(pour 3 ans)	Total	5.500 T
Poulet de chair	Début	49.455	
	Fin	67.298	
Pondeuses	Début	18.535	
	Fin	80.564	
	Total	215.852	D

La solution envisagée est de faire appel à l'assistance du programme alimentaire mondial, qui, par la fourniture d'un important contingent de maïs, permettrait le financement de cette action de développement (voir projet PAM, annexe 2 du présent dossier).

III - RECAPITULATION

1 - Besoins en investissements (Dinars)

Engraissement bovins	660.000
Baby - Beef	300.000
Engraissement agneaux	90.000
aviculture	2.000.000

T o t a l	3.050.000

2 - Besoins en aliments (tonnes)

Aliments Bovins	86.700
Aliments Ovins	8.800
Aliments Poulets de chair	
1 - Début	9.180
2 - Fin	11.220
Aliments Pondeuses	
1 - Début	5.475
2 - Fin	19.704

T o t a l	141.079

La solution envisagée est de faire appel à l'assistance du programme alimentaire mondial, qui, par la fourniture d'un important contingent de maïs, permettrait le financement de cette action de développement (voir projet PAM, annexe 2 du présent dossier).

III - RECAPITULATION

1 - Besoins en investissements (Dinars)

Engraissement bovins	660.000
Baby - Beef	300.000
Engraissement agneaux	90.000
aviculture	2.000.000

T o t a l	3.050.000

2 - Besoins en aliments (tonnes)

Aliments Bovins	86.700
Aliments Ovins	8.800
Aliments Poulets de chair	
1 - Début	9.180
2 - Fin	11.220
Aliments Pondeuses	
1 - Début	5.475
2 - Fin	19.704

T o t a l	141.079

3 Besoins en Constituants des Elements (en Tonnes)

	Bovins	Ovins	Poulets de Chair	Pondeuses	Totaux
Maïs	47685	1840	12180	14358,44	79073,44
Féverolles	13872	1850	-	-	15722,00
Soja	13872	1585	3040	3351,34	20848,84
Tourteau de lin	9517	350	-	-	9887,00
Sels minéraux	1734	175	612	753,76	3276,76
Tourteau de sésu	-	-	4849	3701,82	8550,92
Farine de poisson	-	-	710	753,76	1465,76
Pois	-	-	-	1544,24	1544,24
Orge	-	-	-	320,30	320,30
Coquilles d'huîtres très broyées	-	-	-	394,24	394,24
T O T A U X	86700	8800	20400	25192	141092

4 Besoins en subventions pour aliments (Dinars)

Années	Total
Engraissement bovins et baby-beef	993.870
Engraissement ovins	103.872
Aviculture à créer	329.648
Aviculture existante en année 1	215.852
T O T A L	1.643.242

5 Problème de la capacité de traitement

La capacité de traitement des usines actuelles est d'environ 30.000 Tonnes d'aliments par an.

Une étude est actuellement en cours pour savoir si les 60.000 T. d'aliments supplémentaires à traiter en 1972 pourraient être faits par un aménagement de l'usine actuelle ou la construction d'une nouvelle usine.

IV - / - CONTINUATION DU PROGRAMME

La valeur du maïs nécessaire est de $42^D \times 85.000 = 3.570.000 \text{ D}$

En maintenant le cheptel au niveau de l'année 3 et en vendant les aliments concentrés aux prix fixés pour cette année 3, le montant des subventions annuelles est de 550.741 dinars.

Au cours des 3 premières années, 1.644.862 dinars auront été nécessaires en subvention.

De plus pour assurer manutention et transport du maïs fourni, 6^d par tonne sont nécessaires soit 510.000 dinars pour les 3 années.

La valeur du maïs cédé étant de 3.570.000 D le reliquat après subvention et frais sera de :

$$3.570.000 \text{ D} - (510.000 + 1644.862) = \underline{1415.138 \text{ D}}$$

Cette somme pourrait être programmée pour faire face aux investissements nécessaires pour mener à bien ce programme.

FIN

18

VUES